

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 03432 Numéro SIREN : 441 133 808 Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt 15646



20230156462022

DATE DEPOT : 17/04/2023

N° DE DEPOT : 15646

N° GESTION : 2002B03432

N° SIREN : 441133808

DENOMINATION : NAVAL GROUP

ADRESSE : 40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris

MILLESIME : 2022

17 AVR. 2023

Sous le N° :

15646

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS
La « Société »

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 17 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à 15h00,

Les actionnaires de la société Naval Group, Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 563.000.000 € divisé en 56.300.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'administration, à l'effet de statuer sur les propositions de résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Pierre Eric Pommellet, Président-Directeur général de la Société.

L'Etat, représenté par Pierre Jeannin et la société Thales, représentée par Nathalie Ravilly, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Le bureau de l'Assemblée désigne Fériel Redjouani pour Secrétaire.

Nour-Eddine Zanouda, représentant la société ERNST & YOUNG AUDIT, dûment convoqué est présent.

Juliette Decoux, représentant la société MAZARS, Commissaires aux Comptes de la Société, dûment convoquée est absente et excusée.

Laurent Bailloux, Secrétaire du Comité Social et Economique Central de l'UES Naval Group, dûment convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des 55.784.802 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est, en conséquence, régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires, aux Commissaires aux Comptes et au Secrétaire du Comité Social et Economique Central,
- la liste des administrateurs et du Directeur Général,
- la feuille de présence.

Sont également déposés :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2022
- Les comptes annuels sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions réglementées)
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts ainsi que de la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat
- Le dernier bilan social et l'avis du CCE de l'UES Naval Group sur la politique sociale
- Les informations relatives à l'administratrice dont la ratification de la cooptation est proposée à l'assemblée générale
- Les informations relatives au montant des honoraires perçus par les Commissaires aux Comptes de la Société
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables et déclare ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que les rapports des Commissaires aux comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président indique que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués ou tenus à la disposition du Secrétaire du Comité Social et Economique Central.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration (comptes sociaux de Naval Group SA et comptes consolidés) portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Naval Group SA et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Examen des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus aux membres du Conseil d'administration
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

- Ratification de la cooptation d'une administratrice
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes sociaux de Naval Group SA de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Voix pour : 55.781.451
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale prend acte du fait que conformément à la norme comptable IFRIC14, le changement de mode de calcul des indemnités de fin de carrière a affecté le report à nouveau en 2021, pour un montant de 18 985 258 euros.

L'Assemblée Générale prend également acte du fait qu'un ajustement complémentaire de (66 002) euros a été comptabilisé au poste report à nouveau à l'ouverture de l'exercice 2022. Le report à nouveau est ainsi porté de 292 595 710,97 euros à 292 529 708,97 euros.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 327 845 084,74 euros, de la façon suivante :

- bénéfice de l'exercice : 327 845 084,74 euros ;
- auquel s'ajoute le report à nouveau : 292 529 708,97 euros.

Formant un bénéfice distribuable de 620 374 793,71 euros :

- à titre de dividende aux actionnaires la somme de 168 900 000 euros, soit un dividende par action de 3 euros ;
- et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 451 474 793,71 euros.

Le report à nouveau étant ainsi porté de 292 529 708,97 euros à 451 474 793,71 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 11 mai 2023.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Dividende : 94.584.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Dividende : 97.610.050 euros.

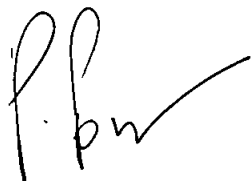
Voix pour : 54.762.621

Voix contre : 1.018.830

Abstentions : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

[...]

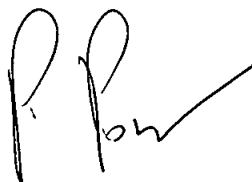


Certifié conforme à l'original
Pierre Eric Pommellet
Président-Directeur général

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'E' and 'POMMELLET' in a cursive script.

Pierre Eric POMMELLET
Président-Directeur général

I. BILAN AU 31/12/2022

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et. provisions.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			286 277	236 729	49 547	51 881
Fonds commercial			474 067	247 712	226 355	230 069
Immobilisations en-cours			15 043		15 043	17 345
Avances et acomptes			108		108	272
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			57 035	21 493	35 542	35 549
Constructions			608 650	312 616	296 034	284 380
Installations techniques, mat. et outillage indust			422 082	295 517	126 566	125 002
Autres immobilisations corporelles			362 158	239 366	122 792	115 806
Immobilisations en cours			81 556		81 556	76 739
Avances et acomptes			2 806		2 806	2 941
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations	note 2		495 095	325 865	169 230	165 340
Créances rattachées à des participations			47 810	47 810		
Autres titres immobilisés			11 830	1 225	10 605	9 515
Prêts			18 241		18 241	45 519
Autres immobilisations financières	note 8		1 276		1 276	1 325
ACTIF IMMOBILISE			2 884 034	1 728 335	1 155 700	1 161 682
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			432 305	23 274	409 031	384 319
En-cours de production de biens			28 966	1 501	27 464	22 167
En-cours de production de services			843		843	1 275
Produits intermédiaires et finis						25
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			1 045 096	4 600	1 040 496	952 185
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 – 8		11 946 301	7 235	11 939 065	10 788 074
Autres créances	note 8		450 004	63 166	386 838	377 788
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	note 3		1 428 274		1 428 274	1 254 801
Disponibilités			164 259		164 259	192 412
Charges constatées d'avance	note 4		54 873		54 873	48 016
ACTIF CIRCULANT			15 550 921	99 777	15 451 145	14 021 062
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			22		22	152
TOTAL GENERAL			18 434 978	1 828 111	16 606 867	15 182 896

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	292 530	197 736
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			327 845	192 470
Subventions d'investissement			4 000	4 450
Provisions réglementées			51 986	48 396
CAPITAUX PROPRES			1 314 105	1 080 796
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			5 570	4 755
AUTRES FONDS PROPRES			5 570	4 755
Provisions pour risques		note 6	690 991	636 335
Provisions pour charges		note 6	86 561	117 512
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			777 552	753 846
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				450 000
Emprunts et dettes financières divers		note 8	45 909	46 526
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			12 012 586	10 573 765
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 446 468	1 256 183
Dettes fiscales et sociales		note 7	495 190	502 131
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			33 658	40 334
Autres dettes			71 523	106 622
Produits constatés d'avance		note 7	403 827	367 420
DETTES			14 509 162	13 342 981
Ecart de conversion passif			477	517
TOTAL GENERAL			16 606 867	15 182 896

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

RUBRIQUES euros	en k	31/12/2022			31/12/2021
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	1 435 379	885 670			2 317 404
Production vendue de services	1 314 168	372 176			1 688 131
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 749 547	1 257 847	note 9	4 007 394	4 005 535
Production stockée					(21 290)
Production immobilisée					10 028
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation					5 375
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			note 10	154 003	83 611
Autres produits				74 912	42 477
PRODUITS D'EXPLOITATION				4 255 503	4 125 736
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					506 103
Achats de matières premières et autres approvisionnements				470 945	5 561
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				(21 719)	1 876 328
Autres achats et charges externes			note 11	2 041 119	57 318
Impôts, taxes et versements assimilés				59 987	807 966
Salaires et traitements			note 12	905 366	345 941
Charges sociales				422 056	
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			note 1	109 899	106 641
Sur immobilisations : dotations aux provisions			notes 1 - 10	119	468
Sur actif circulant : dotations aux provisions			note 10	11 149	53 196
Pour risques et charges : dotations aux provisions			note 10	153 107	122 878
Autres charges				6 671	10 656
CHARGES D'EXPLOITATION				4 158 700	3 893 056
RESULTAT D'EXPLOITATION				96 804	232 680
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN				0	0
Produits financiers de participations				90 240	10 049
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				261	226
Autres intérêts et produits assimilés				20 839	11 025
Reprises sur provisions et transferts de charges				17 848	58 755
Différences positives de change				10 077	6 613
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				149	
PRODUITS FINANCIERS				139 414	86 668
Dotations financières aux amortissements et provisions				110	16 914
Intérêts et charges assimilées				10 041	64 722
Différences négatives de change				6 907	7 589
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES				17 058	89 225
RESULTAT FINANCIER			note 13	122 355	(2 556)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				219 159	230 123
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				227 300	1 637
Produits exceptionnels sur opérations en capital				2 506	788
Reprises sur provisions et transferts de charges				3 565	5 244
PRODUITS EXCEPTIONNELS				233 372	7 670
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 527	2 921
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				7 025	1 938
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				8 367	11 526
CHARGES EXCEPTIONNELLES				16 919	16 385
RESULTAT EXCEPTIONNEL			note 14	216 453	(8 715)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				47 288	13 500
Impôts sur les bénéfices			note 15	60 479	15 439
TOTAL DES PRODUITS				4 628 288	4 220 074
TOTAL DES CHARGES				4 300 443	4 027 604
BENEFICE OU PERTE				327 845	192 470

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022 NAVAL GROUP SA

Le total du bilan avant répartition est de 16 606 867 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 4 628 288 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 327 845 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2022.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 17 mars 2023.

L'exercice 2022 a été marqué par les événements majeurs suivants :

- plus de 5 milliards de prises de commandes ;
- un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 milliards d'euros ;
- des réussites opérationnelles avec notamment l'admission au service actif du Suffren (programme Barracuda), la mise à flot de la première frégate de défense et d'intervention (FDI) au profit de la Marine nationale, l'acceptation du Riachuelo par la marine brésilienne,...
- la clôture du programme AFS avec un accord entre Naval Group et le Commonwealth d'Australie (CoA).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2016-07 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Changement de méthode

L'application en 2021 du changement de méthode de calcul de la provision pour les engagements de retraite a affecté le report à nouveau pour un montant de 18 985 k€.

Un ajustement complémentaire de 66k€ affecte le report à nouveau en 2022.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- Mali technique :
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- Immobilisations décomposées :
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- Amortissements :
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- Durée d'amortissement et révision de cette durée :
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (§ 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès lors que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués à partir d'un certain nombre d'années de services et de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.
La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite.
Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'intervenants financiers.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET seniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET seniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET seniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET seniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET seniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **GPEC**

Dans le cadre d'un transfert du savoir, l'accord du 07 septembre 2020 permet aux personnels ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe et âgés de plus de 58 ans de s'engager sur une date de départ en retraite entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2025.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, une majoration de leur indemnité de départ à la retraite d'une valeur de 3 mois de salaire ou d'un rachat de trimestres à hauteur de 4 maximum.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer en septembre 2023 tel que mentionné dans l'accord signé le 07 septembre 2020.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 309 781 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes :

- Mise en service du bâtiment Orion sur le site d'Indret
- Construction d'un hangar sur le site de Toulon
- Finalisation de l'activation des projets FIRA et CDV

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 353 434) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2022 sont de 176 304 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 119 k€ en 2022 et la provision pour dépréciation cumulée est de 71 408 k€ au 31 décembre 2022.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	753 964	34 880	13 322	28	775 494
Immobilisations incorporelles	753 964	34 880	13 322	28	775 494
Terrains	55 178	1 868		11	57 035
Constructions sur sol propre	248 803	14 757		8	263 553
Constructions sur sol d'autrui	51 229	4 966		1 200	54 995
Constructions installations générales, agencements et aménagements	266 746	23 694		338	290 102
Installations techniques, matériel et outillage industriel	404 442	25 007		7 366	422 082
Installations générales, agencements et aménagements divers	194 256	12 265		2 053	204 468
Matériel de transport	4 096	594		47	4 643
Matériel de bureau et informatique, mobilier	149 880	20 786		17 618	153 048
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	76 739	65 960	60 901	242	81 556
Avances et acomptes	2 941	2 032	2 166		2 806
Immobilisations corporelles	1 454 310	171 927	63 067	28 882	1 534 287
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	546 105	1 500		4 700	542 905
Autres titres immobilisés	11 862			32	11 830
Prêts et autres immobilisations financières	46 844	12 057		39 383	19 517
Immobilisations financières	604 811	13 557		44 115	574 253
TOTAL GENERAL	2 813 085	220 365	76 389	73 026	2 884 034

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	172 709	3 595		176 304
Autres immobilisations incorporelles	210 399	26 358	28	236 729
Immobilisations incorporelles	383 108	29 954	28	413 034
Terrains	19 630	1 869	6	21 493
Constructions sur sol propre	106 583	8 916	6	115 493
Constructions sur sol d'autrui	20 774	3 060	1 166	22 668
Constructions installations générales, agencements et aménagements	153 011	16 647	284	169 373
Installations techniques, matériel et outillage industriels	276 871	23 184	6 716	293 338
Installations générales, agencements et aménagements divers	119 586	10 561	1 817	128 329
Matériel de transport	3 035	284	47	3 273
Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 254	15 900	17 504	101 650
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	802 743	80 420	27 546	855 618
TOTAL GENERAL	1 185 852	110 374	27 574	1 268 651

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (109 899 k€) et en charges exceptionnelles (475 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	71 289	119		71 408
Immobilisations incorporelles	71 289	119		71 408
Terrains				
Bâtiments	694	2 916	9	3 601
Logements		84		84
Installations générales	318	9	19	308
Ouvrage d'infrastructures	1 018	92	20	1 090
Matériel industriel	2 541	6	390	2 156
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	28		6	22
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 550		436	6 114
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Autres matériels de bureau et informatique	1		1	
Mobilier				
Immobilisations corporelles	11 150	3 106	881	13 375
TOTAL GENERAL	82 439	3 225	881	84 783

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	1 976	77 315	20 050		0	2 404	
MOPA 2	100%	70	(19)	104	48		0	(3)	
Sirehna	100%	300	8 210	4 239	4 239		2 651	1 198	423
DES	49%	500	855	245	245		88 620	1 159	1 146
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	304 272 INR	1 047	1 047		405 611 (*)	56 366 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(181 397) MYR	853	0		62 359 (*)	41 421 (*)	
Itaguai Construções Navais	41%	1 726 BRL	55 752 BRL	79	79	14 900	277 247 (*)	(88 865) (*)	
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	15 722 BRL	2 391	2 391		0 (*)	1 368 (*)	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	6 287 SGD	51	51		40 851 (*)	7 888 (*)	5 105
Naval Group Coopération	100%	700	243	700	700		0	489	700
Naval Group Participations	100%	1 400	(4 672)	1 400	0		0	746	
Armaris Quater	100%	37	35	37	37		0	(3)	
Armaris Quint	100%	36	(16)	57	15		0	(4)	
Armaris Sixt	100%	36	(17)	58	17		0	(3)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	0	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	(74 673)	263 758	0		0	219	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	15 239 MYR	1 969	1 969	3 193	10 258 (*)	(764) (*)	
Kership	45%	5 000	1 665	2 250	2 250		155 174	11 103	3 600
Naval Group Support	100%	64	(35 969)	2 450	0		9 283	(2 993)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	(110 710) AUD	2 092	2 092		210 882 (*)	117 483 (*)	71 280
Technicatome	20,32%	22 140	219 789	113 404	113 404		483 204	46 842	7 986
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902		13 924	13 924		1 970 000 (**)	90 000 (**)	
MO - Porte avions	65%	100	456	69	69		60 873	792	

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022 NAVAL GROUP SA

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	4 000	(318)	4 000	4 000		0	(1 623)	
Naval Group BV	100%	100	125 (**)	100	100				
Naviris Holding	50%	5 000	(6 031)	2 500	2 500		0	(211)	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000 EGP	999 EGP	0	0		105 577 (*)	13 876 (*)	
Total				495 095	165 340	18 093			90 240

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
 MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour
 EGP = Livre Egyptienne

AUD = Dollar Australien
 (*) Taux moyen 2022
 (**) Données provisoires

- En novembre 2022, Naval Group SA a souscrit à la totalité de l'augmentation de capital de Naval Group Belgium pour un montant de 1 500 k€.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022 NAVAL GROUP SA

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	581
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	276
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	0	0
Fonds Financière De Brienne Compartiment 3	6,27%	5 000	4 749
Fonds Atalaya	31,70%	0	0
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	5 000
TOTAL		11 830	10 605

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	35
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 017
Participations	495 095
Créances rattachées à des participations	
Prêts	18 241
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	916
Avances et acomptes versés sur commandes	117 332
Créances clients et comptes rattachés	252 174
Autres créances	109 381
DETTE	
Emprunts et dettes financières divers	45 907
Avances et acomptes reçus sur commandes	219 180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 493
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 231
Autres dettes	39 328

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé 66 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement**4.3.1 Stocks**

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		432 305	23 274	409 031
En-cours de production de biens		28 966	1 501	27 464
En-cours de production de services		843		843
Produits finis				
TOTAL		462 113	24 775	437 338

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	5 822	5 822	
VMP	1 422 453	1 422 453	
TOTAL	1 428 275	1 428 275	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 407 000 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 15 453 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2022	31/12/2021
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	10 970 941 k€	10 190 990 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	54 873 k€	48 016 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 300 000			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			1 080 796
Distributions sur résultats antérieurs			(97 610)
Capitaux propres après distributions			983 186
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus	
Variations des provisions réglementées	450	3 590	
Variations des réserves			
Variations des subventions d'investissement			
Autres variations (report à nouveau)		94 728	
Résultat de l'exercice N-1	94 794		
Résultat de l'exercice N		327 845	
SOLDE			330 919
Situation à la clôture			Solde
Capitaux propres avant répartition			1 314 105

La variation globale du report à nouveau est composé de :

• A nouveau	197 736 k€
• Résultat 2021	192 470 k€
• Dividendes versés en 2022	(97 610 k€)
• Ajustement changement méthode calcul IFC	(66 k€)
• Solde	292 530 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	48 396	4 642	1 052		51 986
PROVISIONS REGLEMENTEES	48 396	4 642	1 052		51 986
Provisions pour litiges	184 195	51 730	7 959	9 686	218 281
Provisions pour garanties	70 840	7 039	7 750	2 708	67 421
Provisions pour pertes à terminaison	31 972	4 672	9 287		27 357
Provisions pour amendes et pénalités	25 068	5 992	113	629	30 319
Provisions pour pertes de change	154	22	0	154	22
Provisions pour pensions, obligations similaires	111 196	26 601	53 436	2 840	81 521
Autres provisions pour risques et charges	330 487	57 217	5 363	29 711	352 630
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	753 912	153 273	83 907	45 727	777 552
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	71 289	119			71 408
Dépréciations sur immobilisations corporelles	11 150	3 106	881		13 375
Dépréciations sur titres de participation	328 255	10		2 400	325 865
Dépréciations sur autres immobilisations financières	54 857	78	4 700	1 200	49 035
Dépréciations sur stocks et en cours	27 624	2 272	3 490	1 631	24 775
Dépréciations sur comptes clients	7 150	173	0	88	7 236
Autres dépréciations	89 402	8 703	30 025	315	67 766
DEPRECIATIONS	589 728	14 462	39 096	5 633	559 460
TOTAL GENERAL	1 392 036	172 378	124 056	51 360	1 388 998
Dotations et reprises d'exploitation		164 375	115 946	38 056	
Dotations et reprises financières		110	4 700	13 148	
Dotations et reprises exceptionnelles		7 893	3 409	156	

Certaines provisions ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice	Reclas- sement	Début d'exercice corrigé
Provisions pour litiges	139 685	44 510	184 195
Autres provisions pour risques et charges	374 997	(44 510)	330 487

Le montant des provisions pour pensions a été ajusté à l'ouverture afin de tenir compte du changement de norme utilisée pour le calcul de l'engagement de retraite.

RUBRIQUE en k euros	Début d'exercice	Ajustement	Début d'exercice ajusté
Provisions pour pensions	111 130	66	111 196

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022 NAVAL GROUP SA

Les principales provisions sociales sont les suivantes : (à saisir)

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 27 726 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2022 sur la base des calculs effectués en 2022 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2022 est de 3,10 % contre 0,75 % au 31 décembre 2021.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2022 est de 5,70 % contre 4,35 % au 31 décembre 2021.

Le taux d'inflation est de 2 % au 31 décembre 2022 contre 1,75 % au 31 décembre 2021.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu est de 2,80 % contre 2,50 % au 31 décembre 2021.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	140 116
Coût des services rendus	12 826
Intérêt sur la dette actuarielle	1 039
<u>Dette actuarielle estimée à la clôture</u>	<u>153 981</u>
Prestations payées	(8 634)
Gains / expérience	(36 347)
<u>Dette actuarielle calculée à la clôture</u>	<u>109 000</u>

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	48 258
Rendement des placements	1 931
Gain actuariel sur placements	(4 060)
Externalisation	42 064
<u>Valeur des placements calculée à la clôture</u>	<u>88 193</u>

Au 31 décembre 2022, le fonds se composait de 49,39 % d'actions, 18,68 % d'obligations, 23,11 % d'actifs monétaires et de 8,81 % d'actifs diversifiés.
Le régime de fin de carrière comporte des actifs de couverture placés chez AG2R et la Société Générale dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022 NAVAL GROUP SA

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2022 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus	(12 826)	(12 790)
Intérêt sur la dette actuarielle	(1 039)	(689)
Rendement attendu des placements	1 930	1 593
Amortissement coût des services passés	(966)	(1 838)
(Coût net)	(12 901)	(13 724)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle estimée à la clôture	109 000	140 116
Valeur des placements à la clôture	(88 193)	(48 258)
Déficit	20 807	91 858
Coût des services passés non comptabilisés	11 566	(21 120)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(4 647)	(5 280)
Provision nette comptabilisée	27 726	65 458

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 1 824 k€
- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 100 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 28 485 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 14 388 K€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 252 k€

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs :	1 172 594 k€	976 735 k€
Dettes fiscales et sociales :	284 219 k€	192 914 k€
Fournisseurs immobilisations :	11 780 k€	19 276 k€
Autres dettes :	14 033 k€	11 837 k€
Produits constatés d'avance :	403 827 k€	367 420 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		47 810		47 810
Prêts		18 241		18 241
Autres immobilisations financières		1 276	44	1 232
Clients douteux ou litigieux		7 547	7 230	317
Autres créances clients		11 938 754	11 928 544	10 210
Personnel et comptes rattachés		24 803	24 803	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 877	1 877	
Etat : impôts sur les bénéfices		40 305	40 305	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		200 736	200 736	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses				
Groupe et associés		136 529	136 529	
Débiteurs divers		45 756	45 756	
Charges constatées d'avance		54 873	54 873	
TOTAL		12 518 506	12 440 697	77 810

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		45 909	45 909		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 446 468	1 446 315	153	
Personnel et comptes rattachés		211 286	211 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		116 698	116 698		
Etat : impôts sur les bénéfices		38	38		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		152 371	152 371		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		14 796	14 796		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		33 658	33 658		
Groupe et associés		1 411	1 411		
Autres dettes		70 113	70 113		
Produits constatés d'avance		403 827	403 827		
TOTAL		2 496 576	2 496 423	153	

Les créances à plus d'1 an comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 47,8 M€ qui sont dépréciés à 100%.

Les prêts concernent les filiales Naval Group Itaguaí Construções Navais pour 14 991 k€ et Naval Group Malaysia pour 3 249 k€.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 45 907 K€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2022	31/12/2021
Clients privés France	260 130	328 239
Clients étatiques	2 508 560	2 630 562
Total clients France	2 768 690	2 958 801
Clients Export	1 238 666	1 045 475
SOFRANTEM / DCNI	38	1 259
Total clients Export	1 238 704	1 046 734
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 007 394	4 005 535

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES euros	en k	31/12/2022	31/12/2021
Reprises de provisions et dépréciations		154 003	83 611
Dotations aux amortissements		109 899	106 641
Dotations aux provisions et dépréciations		164 375	176 543

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 118 088 k€ à fin décembre 2022.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 139 368 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Cadres (Niveau 1)	7 630	7 380	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	3 951	3 710	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 601	2 379	1 513	1 796
TOTAUX	14 182	13 469	1 513	1 796

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de 122 355 k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 139 413 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 90 240 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 14 563 k€
- les gains de change pour 10 077 k€
- les reprises sur provision pour insuffisance de la situation nette des filiales pour 9 394 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 4 700 k€
- les produits divers FCPR pour 2 609 k€
- les reprises sur dépréciations des titres de participation pour 2 400 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 639 k€
- les intérêts des comptes courants pour 1 370 k€
- les produits SOFRANTEM pour 1 030 k€
- les intérêts créditeurs pour 698 k€

Les charges financières de 17 058 k€ sont principalement :

- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 9 200 k€
- les pertes de change pour 6 907 k€
- les intérêts des emprunts pour 435 k€
- les intérêts bancaires pour 216 k€
- les intérêts des comptes courants pour 195 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 216 453 k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		138		(138)
Subventions d'investissement			796	796
Complément prix de cession des titres PRINCIPIA			936	936
Abandon de créance IVA et reprise de provision	19	19		0
Plan Actionnariat Collectif (malis rachat actions)	5688			(5688)
Solde dépôt de garantie Egypte	29			(29)
Plan d'adaptation de l'Emploi	1325		1456	131
Amortissements dérogatoires	4642		1052	(3590)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations	1336		775	(561)
Dépréciation des immobilisations	3581		881	(2700)
Ajustement provision EMERA	144		156	12
Produit lié au contrat Australie			222175	222175
Litige taxe transport			5120	5120
Divers	17		6	(11)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16919	233372	216453

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices**6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité**

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		219 159	45280	173 879
Résultat exceptionnel		216 453	44720	171 733
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(47 288)		(47 288)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(28080)	28 080
Crédit impôt recherche et autres crédits antérieurs			(1056)	1 056
Solde IS années antérieures			(544)	544
Résultats et impôts dus à l'étranger			(4)	4
Incidence intégration fiscale			162	(162)
RESULTAT COMPTABLE		388 324	60 479	327 845

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		13 428
Subventions d'investissement		1 149
Autres à imposer ultérieurement		333
TOTAL ACCROISSEMENTS		14 910
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		10 332
Autres		2 058
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		198 476
TOTAL ALLEGEMENTS		210 866
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		195 956

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événement postérieur à la clôture

Néant

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2022			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3)}	509 085	163 474	202 984	142 627
Garanties de dispenses de retenue de garantie	5 956	5 956	-	-
Autres engagements donnés ^{(4) (5)}	129 320	98 341	30 965	14
Total Engagements donnés	644 361	267 771	233 949	142 641
Engagements reçus				
Garanties de bonne fin / exécution	74 204	60 573	6 364	7 267
Garanties de dispenses de retenue de garantie	711	711	-	-
Autres garanties reçues	2 585	2 225	287	73
Total Engagements reçus	77 500	63 509	6 650	7 341

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Grèce, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 113 millions d'euros.
- (2) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 130,4 millions d'euros ont été émises.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group aux Emirats Arabes Unis, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 110 millions d'euros ont été émises.

- (4) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, Naval Group a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (5) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice des sous-traitants à hauteur de 49,4 millions d'euros.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2022 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2022			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	23 641	1 756	4 113	17 772
Locations immobilières	58 224	19 597	34 903	3 724
Totaux	81 865	21 353	39 016	21 496

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2022 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2022			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	4 065	1 597	1 929	539
Matériel de transport	619	348	230	41
Matériels informatiques	7 371	3 446	3 925	-
Matériel et équipement	3 552	1 105	2 206	241
Totaux	15 607	6 497	8 289	821

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2022, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 125,6 millions d'euros (113,9 millions d'euros au 31 décembre 2021).

- Le 16 décembre 2016, Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros. Naval Group a satisfait à cet engagement au travers de la conclusion d'une convention de compte courant avec Naval Energies portant sur une avance d'un montant de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2022
Contrats d'achat à terme	
Dollar américain (USD)	9 394
Livre sterling (GBP)	48 182
Real brésilien (BRL)	
Roupie indienne (INR)	1 650
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD)	
Livre sterling (GBP)	
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	1 937
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	

7.4 Litiges

Néant

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

EY

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Naval Group

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

ERNST & YOUNG Audit

Société par Actions Simplifiée à capital variable

RCS Nanterre 344 366 315

Naval Group
Société anonyme
RCS Paris 441 133 808

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Naval Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Naval Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.2.3 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels précise que les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et des participations concernées, et à vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la direction générale et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

La note 2.4 « Principes, règles et méthodes comptables – Traitement des opérations à long terme » de l'annexe aux comptes annuels précise que votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement par les coûts. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et des passifs du bilan. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société dans ce domaine ainsi que leur évolution en raison du passage à l'avancement par les coûts et à apprécier les données ainsi que les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

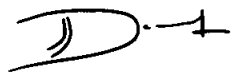
Fait à Paris La Défense, le 27 février 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

ERNST & YOUNG Audit

Signature
numérique de
Juliette DECOUX
Date : 2023.02.27
16:42:30 +01'00'



Juliette Decoux-Guillemot

Associée

Nour-
Eddine.Zanouda

Digitally signed by Nour-
Eddine.Zanouda
DN: cn=Nour-Eddine Zanouda,
email=nour-
edine.zanouda@fr.ey.com
Date: 2023.02.27 18:45:00 +01'00'

Nour-Eddine Zanouda

Associé

Comptes annuels de Naval Group SA

au 31 décembre 2022

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

- 1. Faits caractéristiques de la période**
- 2. Principes, règles et méthodes comptables**
- 3. Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- 4. Informations relatives au bilan actif**
- 5. Informations relatives au bilan passif**
- 6. Informations relatives au compte de résultat**
- 7. Autres informations**
 - 7.1. Evènements postérieurs à la clôture**
 - 7.2. Engagements hors bilan**
 - 7.3. Instruments financiers**
 - 7.4. Litiges**

I. BILAN AU 31/12/2022

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et. provisions.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			286 277	236 729	49 547	51 881
Fonds commercial			474 067	247 712	226 355	230 069
Immobilisations en-cours			15 043		15 043	17 345
Avances et acomptes			108		108	272
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			57 035	21 493	35 542	35 549
Constructions			608 650	312 616	296 034	284 380
Installations techniques, mat. et outillage indust			422 082	295 517	126 566	125 002
Autres immobilisations corporelles			362 158	239 366	122 792	115 806
Immobilisations en cours			81 556		81 556	76 739
Avances et acomptes			2 806		2 806	2 941
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations		note 2	495 095	325 865	169 230	165 340
Créances rattachées à des participations			47 810	47 810		
Autres titres immobilisés			11 830	1 225	10 605	9 515
Prêts			18 241		18 241	45 519
Autres immobilisations financières		note 8	1 276		1 276	1 325
ACTIF IMMOBILISE			2 884 034	1 728 335	1 155 700	1 161 682
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			432 305	23 274	409 031	384 319
En-cours de production de biens			28 966	1 501	27 464	22 167
En-cours de production de services			843		843	1 275
Produits intermédiaires et finis						25
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			1 045 096	4 600	1 040 496	952 185
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés		notes 4 – 8	11 946 301	7 235	11 939 065	10 788 074
Autres créances		note 8	450 004	63 166	386 838	377 788
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement		note 3	1 428 274		1 428 274	1 254 801
Disponibilités			164 259		164 259	192 412
Charges constatées d'avance		note 4	54 873		54 873	48 016
ACTIF CIRCULANT			15 550 921	99 777	15 451 145	14 021 062
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			22		22	152
TOTAL GENERAL			18 434 978	1 828 111	16 606 867	15 182 896

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	292 530	197 736
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			327 845	192 470
Subventions d'investissement			4 000	4 450
Provisions réglementées			51 986	48 396
CAPITAUX PROPRES			1 314 105	1 080 796
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			5 570	4 755
AUTRES FONDS PROPRES			5 570	4 755
Provisions pour risques		note 6	690 991	636 335
Provisions pour charges		note 6	86 561	117 512
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			777 552	753 846
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				450 000
Emprunts et dettes financières divers		note 8	45 909	46 526
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			12 012 586	10 573 765
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 446 468	1 256 183
Dettes fiscales et sociales		note 7	495 190	502 131
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			33 658	40 334
Autres dettes			71 523	106 622
Produits constatés d'avance		note 7	403 827	367 420
DETTES			14 509 162	13 342 981
Ecarts de conversion passif			477	517
TOTAL GENERAL			16 606 867	15 182 896

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

RUBRIQUES euros	en k	31/12/2022			31/12/2021
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens		1 435 379	885 670		2 317 404
Production vendue de services		1 314 168	372 176		1 688 131
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		2 749 547	1 257 847	note 9	4 007 394
Production stockée					4 985
Production immobilisée					(21 290)
Produits nets partiels sur opérations à long terme					9 308
Subventions d'exploitation					10 028
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				note 10	4 902
Autres produits					154 003
					74 912
PRODUITS D'EXPLOITATION					4 255 503
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					4 125 736
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					470 945
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					(21 719)
Autres achats et charges externes				note 11	2 041 119
Impôts, taxes et versements assimilés					59 987
Salaires et traitements				note 12	905 366
Charges sociales					422 056
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				note 1	109 899
Sur immobilisations : dotations aux provisions				notes 1 - 10	119
Sur actif circulant : dotations aux provisions				note 10	11 149
Pour risques et charges : dotations aux provisions				note 10	153 107
Autres charges					6 671
CHARGES D'EXPLOITATION					4 158 700
RESULTAT D'EXPLOITATION					96 804
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN					0
Produits financiers de participations					90 240
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					261
Autres intérêts et produits assimilés					20 839
Reprises sur provisions et transferts de charges					17 848
Différences positives de change					10 077
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					149
PRODUITS FINANCIERS					139 414
Dotations financières aux amortissements et provisions					110
Intérêts et charges assimilées					10 041
Différences négatives de change					6 907
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES					17 058
RESULTAT FINANCIER				note 13	122 355
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					219 159
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					227 300
Produits exceptionnels sur opérations en capital					2 506
Reprises sur provisions et transferts de charges					3 565
PRODUITS EXCEPTIONNELS					233 372
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					1 527
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					7 025
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					8 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES					16 919
RESULTAT EXCEPTIONNEL				note 14	216 453
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					47 288
Impôts sur les bénéfices				note 15	60 479
TOTAL DES PRODUITS					4 628 288
TOTAL DES CHARGES					4 300 443
BENEFICE OU PERTE					327 845

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022 NAVAL GROUP SA

Le total du bilan avant répartition est de 16 606 867 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 4 628 288 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 327 845 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2022.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 17 mars 2023.

L'exercice 2022 a été marqué par les événements majeurs suivants :

- plus de 5 milliards de prises de commandes ;
- un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 milliards d'euros ;
- des réussites opérationnelles avec notamment l'admission au service actif du Suffren (programme Barracuda), la mise à flot de la première frégate de défense et d'intervention (FDI) au profit de la Marine nationale, l'acceptation du Riachuelo par la marine brésilienne,...
- la clôture du programme AFS avec un accord entre Naval Group et le Commonwealth d'Australie (CoA).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2016-07 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Changement de méthode

L'application en 2021 du changement de méthode de calcul de la provision pour les engagements de retraite a affecté le report à nouveau pour un montant de 18 985 k€.

Un ajustement complémentaire de 66k€ affecte le report à nouveau en 2022.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- **Fonds de commerce :**
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- **Mali technique :**
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- Immobilisations décomposées :
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- Amortissements :
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- Durée d'amortissement et révision de cette durée :
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :

Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (§ 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès lors que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués à partir d'un certain nombre d'années de services et de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.
La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite.
Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'intervenants financiers.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **GPEC**

Dans le cadre d'un transfert du savoir, l'accord du 07 septembre 2020 permet aux personnels ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe et âgés de plus de 58 ans de s'engager sur une date de départ en retraite entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2025.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, une majoration de leur indemnité de départ à la retraite d'une valeur de 3 mois de salaire ou d'un rachat de trimestres à hauteur de 4 maximum.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer en septembre 2023 tel que mentionné dans l'accord signé le 07 septembre 2020.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 309 781 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes:

- Mise en service du bâtiment Orion sur le site d'Indret
- Construction d'un hangar sur le site de Toulon
- Finalisation de l'activation des projets FIRA et CDV

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 353 434) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2022 sont de 176 304 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 119 k€ en 2022 et la provision pour dépréciation cumulée est de 71 408 k€ au 31 décembre 2022.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions, créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	753 964	34 880	13 322	28	775 494
Immobilisations incorporelles	753 964	34 880	13 322	28	775 494
Terrains	55 178	1 868		11	57 035
Constructions sur sol propre	248 803	14 757		8	263 553
Constructions sur sol d'autrui	51 229	4 966		1 200	54 995
Constructions installations générales, agencements et aménagements	266 746	23 694		338	290 102
Installations techniques, matériel et outillage industriel	404 442	25 007		7 366	422 082
Installations générales, agencements et aménagements divers	194 256	12 265		2 053	204 468
Matériel de transport	4 096	594		47	4 643
Matériel de bureau et informatique, mobilier	149 880	20 786		17 618	153 048
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	76 739	65 960	60 901	242	81 556
Avances et acomptes	2 941	2 032	2 166		2 806
Immobilisations corporelles	1 454 310	171 927	63 067	28 882	1 534 287
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	546 105	1 500		4 700	542 905
Autres titres immobilisés	11 862			32	11 830
Prêts et autres immobilisations financières	46 844	12 057		39 383	19 517
Immobilisations financières	604 811	13 557		44 115	574 253
TOTAL GENERAL	2 813 085	220 365	76 389	73 026	2 884 034

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	172 709	3 595		176 304
Autres immobilisations incorporelles	210 399	26 358	28	236 729
Immobilisations incorporelles	383 108	29 954	28	413 034
Terrains	19 630	1 869	6	21 493
Constructions sur sol propre	106 583	8 916	6	115 493
Constructions sur sol d'autrui	20 774	3 060	1 166	22 668
Constructions installations générales, agencements et aménagements	153 011	16 647	284	169 373
Installations techniques, matériel et outillage industriels	276 871	23 184	6 716	293 338
Installations générales, agencements et aménagements divers	119 586	10 561	1 817	128 329
Matériel de transport	3 035	284	47	3 273
Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 254	15 900	17 504	101 650
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	802 743	80 420	27 546	855 618
TOTAL GENERAL	1 185 852	110 374	27 574	1 268 651

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (109 899 k€) et en charges exceptionnelles (475 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	71 289	119		71 408
Immobilisations incorporelles	71 289	119		71 408
Terrains				
Bâtiments	694	2 916	9	3 601
Logements		84		84
Installations générales	318	9	19	308
Ouvrage d'infrastructures	1 018	92	20	1 090
Matériel industriel	2 541	6	390	2 156
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	28		6	22
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 550		436	6 114
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Autres matériels de bureau et informatique	1		1	
Mobilier				
Immobilisations corporelles	11 150	3 106	881	13 375
TOTAL GENERAL	82 439	3 225	881	84 783

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	1 976	77 315	20 050		0	2 404	
MOPA 2	100%	70	(19)	104	48		0	(3)	
Sirehna	100%	300	8 210	4 239	4 239		2 651	1 198	423
DES	49%	500	855	245	245		88 620	1 159	1 146
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	304 272 INR	1 047	1 047		405 611 (*)	56 366 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(181 397) MYR	853	0		62 359 (*)	41 421 (*)	
Itaguai Construções Navais	41%	1 726 BRL	55 752 BRL	79	79	14 900	277 247 (*)	(88 865) (*)	
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	15 722 BRL	2 391	2 391		0 (*)	1 368 (*)	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	6 287 SGD	51	51		40 851 (*)	7 888 (*)	5 105
Naval Group Coopération	100%	700	243	700	700		0	489	700
Naval Group Participations	100%	1 400	(4 672)	1 400	0		0	746	
Armaris Quater	100%	37	35	37	37		0	(3)	
Armaris Quint	100%	36	(16)	57	15		0	(4)	
Armaris Sixt	100%	36	(17)	58	17		0	(3)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	0	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	(74 673)	263 758	0		0	219	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	15 239 MYR	1 969	1 969	3 193	10 258 (*)	(764) (*)	
Kership	45%	5 000	1 665	2 250	2 250		155 174	11 103	3 600
Naval Group Support	100%	64	(35 969)	2 450	0		9 283	(2 993)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	(110 710) AUD	2 092	2 092		210 882 (*)	117 483 (*)	71 280
Technicatome	20,32%	22 140	219 789	113 404	113 404		483 204	46 842	7 986
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902		13 924	13 924		1 970 000 (**)	90 000 (**)	
MO - Porte avions	65%	100	456	69	69		60 873	792	

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022 NAVAL GROUP SA

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	4 000	(318)	4 000	4 000		0	(1 623)	
Naval Group BV	100%	100	125 (**)	100	100				
Naviris Holding	50%	5 000	(6 031)	2 500	2 500		0	(211)	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000 EGP	999 EGP	0	0		105 577 (*)	13 876 (*)	
Total				495 095	165 340	18 093			90 240

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
 MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour
 EGP = Livre Egyptienne

AUD = Dollar Australien
 (*) Taux moyen 2022
 (**) Données provisoires

- En novembre 2022, Naval Group SA a souscrit à la totalité de l'augmentation de capital de Naval Group Belgium pour un montant de 1 500 k€.

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	581
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	276
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	0	0
Fonds Financière De Brienne Compartiment 3	6,27%	5 000	4 749
Fonds Atalaya	31,70%	0	0
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	5 000
TOTAL		11 830	10 605

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	35
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 017
Participations	495 095
Créances rattachées à des participations	
Prêts	18 241
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	916
Avances et acomptes versés sur commandes	117 332
Créances clients et comptes rattachés	252 174
Autres créances	109 381
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	45 907
Avances et acomptes reçus sur commandes	219 180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 493
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 231
Autres dettes	39 328

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé 66 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement**4.3.1 Stocks**

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		432 305	23 274	409 031
En-cours de production de biens		28 966	1 501	27 464
En-cours de production de services		843		843
Produits finis				
TOTAL		462 113	24 775	437 338

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	5 822	5 822	
VMP	1 422 453	1 422 453	
TOTAL	1 428 275	1 428 275	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 407 000 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 15 453 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2022	31/12/2021
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	10 970 941 k€	10 190 990 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	54 873 k€	48 016 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 300 000			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice en k euros		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 080 796
Distributions sur résultats antérieurs		(97 610)
Capitaux propres après distributions		983 186
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des provisions réglementées		3 590
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	450	
Autres variations (report à nouveau)		94 728
Résultat de l'exercice N-1	94 794	
Résultat de l'exercice N		327 845
SOLDE		330 919
Situation à la clôture		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 314 105

La variation globale du report à nouveau est composé de :

• A nouveau	197 736 k€
• Résultat 2021	192 470 k€
• Dividendes versés en 2022	(97 610 k€)
• Ajustement changement méthode calcul IFC	(66 k€)
• Solde	292 530 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	48 396	4 642	1 052		51 986
PROVISIONS REGLEMENTEES	48 396	4 642	1 052		51 986
Provisions pour litiges	184 195	51 730	7 959	9 686	218 281
Provisions pour garanties	70 840	7 039	7 750	2 708	67 421
Provisions pour pertes à terminaison	31 972	4 672	9 287		27 357
Provisions pour amendes et pénalités	25 068	5 992	113	629	30 319
Provisions pour pertes de change	154	22	0	154	22
Provisions pour pensions, obligations similaires	111 196	26 601	53 436	2 840	81 521
Autres provisions pour risques et charges	330 487	57 217	5 363	29 711	352 630
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	753 912	153 273	83 907	45 727	777 552
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	71 289	119			71 408
Dépréciations sur immobilisations corporelles	11 150	3 106	881		13 375
Dépréciations sur titres de participation	328 255	10		2 400	325 865
Dépréciations sur autres immobilisations financières	54 857	78	4 700	1 200	49 035
Dépréciations sur stocks et en cours	27 624	2 272	3 490	1 631	24 775
Dépréciations sur comptes clients	7 150	173	0	88	7 236
Autres dépréciations	89 402	8 703	30 025	315	67 766
DEPRECIATIONS	589 728	14 462	39 096	5 633	559 460
TOTAL GENERAL	1 392 036	172 378	124 056	51 360	1 388 998
Dotations et reprises d'exploitation		164 375	115 946	38 056	
Dotations et reprises financières		110	4 700	13 148	
Dotations et reprises exceptionnelles		7 893	3 409	156	

Certaines provisions ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice	Reclas- sement	Début d'exercice corrigé
Provisions pour litiges	139 685	44 510	184 195
Autres provisions pour risques et charges	374 997	(44 510)	330 487

Le montant des provisions pour pensions a été ajusté à l'ouverture afin de tenir compte du changement de norme utilisée pour le calcul de l'engagement de retraite.

RUBRIQUE en k euros	Début d'exercice	Ajustement	Début d'exercice ajusté
Provisions pour pensions	111 130	66	111 196

Les principales provisions sociales sont les suivantes : (à saisir)

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 27 726 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2022 sur la base des calculs effectués en 2022 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2022 est de 3,10 % contre 0,75 % au 31 décembre 2021.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2022 est de 5,70 % contre 4,35 % au 31 décembre 2021.

Le taux d'inflation est de 2 % au 31 décembre 2022 contre 1,75 % au 31 décembre 2021.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu est de 2,80 % contre 2,50 % au 31 décembre 2021.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	140 116
Coût des services rendus	12 826
Intérêt sur la dette actuarielle	1 039
<u>Dette actuarielle estimée à la clôture</u>	<u>153 981</u>
Prestations payées	(8 634)
Gains / expérience	(36 347)
<u>Dette actuarielle calculée à la clôture</u>	<u>109 000</u>

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	48 258
Rendement des placements	1 931
Gain actuariel sur placements	(4 060)
Externalisation	42 064
<u>Valeur des placements calculée à la clôture</u>	<u>88 193</u>

Au 31 décembre 2022, le fonds se composait de 49,39 % d'actions, 18,68 % d'obligations, 23,11 % d'actifs monétaires et de 8,81 % d'actifs diversifiés.

Le régime de fin de carrière comporte des actifs de couverture placés chez AG2R et la Société Générale dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2022 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus	(12 826)	(12 790)
Intérêt sur la dette actuarielle	(1 039)	(689)
Rendement attendu des placements	1 930	1 593
Amortissement coût des services passés	(966)	(1 838)
(Coût net)	(12 901)	(13 724)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle estimée à la clôture	109 000	140 116
Valeur des placements à la clôture	(88 193)	(48 258)
Déficit	20 807	91 858
Coût des services passés non comptabilisés	11 566	(21 120)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(4 647)	(5 280)
Provision nette comptabilisée	27 726	65 458

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 1 824 k€
- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 100 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 28 485 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 14 388 k€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 252 k€

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs :	1 172 594 k€	976 735 k€
Dettes fiscales et sociales :	284 219 k€	192 914 k€
Fournisseurs immobilisations :	11 780 k€	19 276 k€
Autres dettes :	14 033 k€	11 837 k€
Produits constatés d'avance :	403 827 k€	367 420 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		47 810		47 810
Prêts		18 241		18 241
Autres immobilisations financières		1 276	44	1 232
Clients douteux ou litigieux		7 547	7 230	317
Autres créances clients		11 938 754	11 928 544	10 210
Personnel et comptes rattachés		24 803	24 803	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 877	1 877	
Etat : impôts sur les bénéfices		40 305	40 305	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		200 736	200 736	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses				
Groupe et associés		136 529	136 529	
Débiteurs divers		45 756	45 756	
Charges constatées d'avance		54 873	54 873	
TOTAL		12 518 506	12 440 697	77 810

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers	45 909	45 909			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 446 468	1 446 315		153	
Personnel et comptes rattachés	211 286	211 286			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 698	116 698			
Etat : impôts sur les bénéfices	38	38			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	152 371	152 371			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	14 796	14 796			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 658	33 658			
Groupe et associés	1 411	1 411			
Autres dettes	70 113	70 113			
Produits constatés d'avance	403 827	403 827			
TOTAL	2 496 576	2 496 423		153	

Les créances à plus d'1 an comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 47,8 M€ qui sont dépréciés à 100%.

Les prêts concernent les filiales Naval Group Itaguaí Construções Navais pour 14 991 k€ et Naval Group Malaysia pour 3 249 k€.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 45 907 K€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2022	31/12/2021
Clients privés France	260 130	328 239
Clients étatiques	2 508 560	2 630 562
Total clients France	2 768 690	2 958 801
Clients Export	1 238 666	1 045 475
SOFRANTEM / DCNI	38	1 259
Total clients Export	1 238 704	1 046 734
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 007 394	4 005 535

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES euros	en k	31/12/2022	31/12/2021
Reprises de provisions et dépréciations		154 003	83 611
Dotations aux amortissements		109 899	106 641
Dotations aux provisions et dépréciations		164 375	176 543

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 118 088 k€ à fin décembre 2022.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 139 368 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Cadres (Niveau 1)	7 630	7 380	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	3 951	3 710	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 601	2 379	1 513	1 796
TOTAUX	14 182	13 469	1 513	1 796

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de 122 355 k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 139 413 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 90 240 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 14 563 k€
- les gains de change pour 10 077 k€
- les reprises sur provision pour insuffisance de la situation nette des filiales pour 9 394 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 4 700 k€
- les produits divers FCPR pour 2 609 k€
- les reprises sur dépréciations des titres de participation pour 2 400 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 639 k€
- les intérêts des comptes courants pour 1 370 k€
- les produits SOFRANTEM pour 1 030 k€
- les intérêts créditeurs pour 698 k€

Les charges financières de 17 058 k€ sont principalement :

- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 9 200 k€
- les pertes de change pour 6 907 k€
- les intérêts des emprunts pour 435 k€
- les intérêts bancaires pour 216 k€
- les intérêts des comptes courants pour 195 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 216 453 k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		138		(138)
Subventions d'investissement			796	796
Complément prix de cession des titres PRINCIPIA			936	936
Abandon de créance IVA et reprise de provision	19	19		0
Plan Actionnariat Collectif (malis rachat actions)	5688			(5688)
Solde dépôt de garantie Egypte	29			(29)
Plan d'adaptation de l'Emploi	1325		1456	131
Amortissements dérogatoires	4642		1052	(3590)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations	1336		775	(561)
Dépréciation des immobilisations	3581		881	(2700)
Ajustement provision EMERA	144		156	12
Produit lié au contrat Australie			222175	222175
Litige taxe transport			5120	5120
Divers	17		6	(11)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16919	233372	216453

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices**6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité**

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		219 159	45280	173 879
Résultat exceptionnel		216 453	44720	171 733
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(47 288)		(47 288)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(28080)	28 080
Crédit impôt recherche et autres crédits antérieurs			(1056)	1 056
Solde IS années antérieures			(544)	544
Résultats et impôts dus à l'étranger			(4)	4
Incidence intégration fiscale			162	(162)
RESULTAT COMPTABLE		388 324	60 479	327 845

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		13 428
Subventions d'investissement		1 149
Autres à imposer ultérieurement		333
TOTAL ACCROISSEMENTS		14 910
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		10 332
Autres		2 058
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		198 476
TOTAL ALLEGEMENTS		210 866
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		195 956

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Evénement postérieur à la clôture

Néant

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2022			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3)}	509 085	163 474	202 984	142 627
Garanties de dispenses de retenue de garantie	5 956	5 956	-	-
Autres engagements donnés ^{(4) (5)}	129 320	98 341	30 965	14
Total Engagements donnés	644 361	267 771	233 949	142 641
Engagements reçus				
Garanties de bonne fin / exécution	74 204	60 573	6 364	7 267
Garanties de dispenses de retenue de garantie	711	711	-	-
Autres garanties reçues	2 585	2 225	287	73
Total Engagements reçus	77 500	63 509	6 650	7 341

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Grèce, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 113 millions d'euros.
- (2) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 130,4 millions d'euros ont été émises.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group aux Emirats Arabes Unis, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 110 millions d'euros ont été émises.

- (4) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, Naval Group a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (5) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice des sous-traitants à hauteur de 49,4 millions d'euros.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2022 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2022			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	23 641	1 756	4 113	17 772
Locations immobilières	58 224	19 597	34 903	3 724
Totaux	81 865	21 353	39 016	21 496

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2022 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2022			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	4 065	1 597	1 929	539
Matériel de transport	619	348	230	41
Matériels informatiques	7 371	3 446	3 925	-
Matériel et équipement	3 552	1 105	2 206	241
Totaux	15 607	6 497	8 289	821

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2022, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 125,6 millions d'euros (113,9 millions d'euros au 31 décembre 2021).

- Le 16 décembre 2016, Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros. Naval Group a satisfait à cet engagement au travers de la conclusion d'une convention de compte courant avec Naval Energies portant sur une avance d'un montant de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2022
Contrats d'achat à terme	
Dollar américain (USD)	9 394
Livre sterling (GBP)	48 182
Real brésilien (BRL)	
Roupie indienne (INR)	1 650
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD)	
Livre sterling (GBP)	
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	1 937
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	

7.4 Litiges

Néant